

## Commune d'AILLY-SUR-NOYE

### Conseil Municipal du 28 septembre 2022

#### Extrait du registre des délibérations

n° 2022-09-28-03

<b>Date de la convocation</b>  22/09/2022
Convoqués : 23 Présents : 16 Représentés : 6 Absent : 1
<b>OBJET :</b>  <b>Finances</b>
<b>Demande de soutien financier</b>  « Petites Villes de Demain »

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Christine BOURDELLE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Marie-Hélène MARCEL, Anne-Marie LATEUR, Paolo MARCELO

**Étaient représentés :** Edith DELBEY par Annie COCHET, Sébastien VILLAIN par Catherine CATHELY WANTIEZ, Karine PAGEAU par Paolo MARCELO, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Vincent DAINE par Sonia DOUAY et Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL.

**Était absent :** Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Ailly-sur-Noye et la commune de Moreuil ont été labélisées « petites villes de demain » avec pour objectif principal, la revitalisation des deux centres bourgs.

Afin de mener à bien ce projet, une cheffe de projet contractuelle de catégorie A est recrutée en CDD pour une durée de 18 mois renouvelable. Le financement de ce poste est assuré à 75% par l'Etat, selon les plans de financements suivants :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ANNUEL - 2022	
DEPENSES	RECETTES
Coût salarial du 1/04/22 au 31/12/22 18 514,62 €	Aide petites villes de demain à hauteur de 75 % <b>13 885,96 €</b>
Coût pour neuf mois pour la commune : 4 628,66 €	

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ANNUEL - 2023	
DEPENSES	RECETTES
Coût salarial annuel 24 686,16 €	Aide petites villes de demain à hauteur de 75 % <b>18 514,62 €</b>
Coût annuel pour la commune : 6 171,54 €	

## Suite et fin de la délibération n° 2022-09-28-03

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention pour le financement du poste de cheffe de projet au titre des Petites villes de demain, auprès des partenaires financeurs du programme;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND

